



## **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL**

### **à l'appui d'une demande de renforcement des dessertes MobiCité en Ville du Locle pour une durée de trois ans**

---

(Du 13 mars 2013)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

#### **1. INTRODUCTION**

Le développement des transports publics fait partie des priorités de la Ville du Locle. Ainsi, depuis quelques temps, chaque année, notre collectivité publique, en collaboration avec les services de l'Etat et les sociétés de transports, effectue un certain nombre d'améliorations. Pour exemple, à l'horaire 2012, la Ville du Locle a renforcé de manière importante la cadence bus au sein de la localité et a procédé à l'ouverture de nouvelles dessertes.

Le 15 novembre 2012, votre Conseil, par le biais de Mme Corinne Schaffner et consorts (PLR), interpellait le Conseil communal en lui demandant d'entamer des démarches auprès de la société TransN pour l'instauration de bus en soirée du type MobiCité. Ayant un certain nombre d'interrogations notamment sur l'attractivité de ce type d'offre, basées sur des expériences antérieures, le Conseil communal s'était engagé alors à considérer cette interpellation comme une motion, afin d'étudier et d'approfondir la mise en place possible de ce type de prestations. Les motions donnant lieu à un rapport, il s'était engagé à revenir auprès de votre Conseil.

Suite à la consolidation de l'étude et considérant que ce type de prestations (service de bus sur appel) pouvait être instauré dans l'attente d'une extension future de notre réseau de bus, nous vous proposons aujourd'hui l'intégration d'une desserte MobiCité les soirs de semaine, du lundi au samedi.

#### **2. CONCEPT**

##### **a) Présentation du concept**

Le concept MobiCité est un service de bus sur appel gratuit avec réservation possible de la course à l'avance afin d'être desservi à l'heure souhaitée. A chaque demande correspond toujours une proposition de course. La prise et la dépose se font toujours à un arrêt officiel.

Les tarifs habituels, sans surtaxe, sont pratiqués, et tous les titres de transports valables et reconnus (Onde Verte et trafic direct) sont acceptés. Si besoin, le billet peut être délivré par le conducteur.

Les véhicules ont une capacité de 15 à 20 places et une consommation de 20 l/100 km. De taille plus petite que les véhicules habituels, ceux-ci se prêtent particulièrement bien à des demandes moins compactes que durant les périodes de forte affluence.

### **b) Etat actuel et proposition de renforcement**

Actuellement, le bus MobiCité circule le dimanche de 8h30 à 17h en Ville du Locle. Le taux de fréquentation est relativement bon.

Afin de satisfaire les diverses sollicitations tout en rationalisant quelque peu les coûts, nous vous proposons l'extension de l'offre MobiCité en soirée, en la complétant de 21h jusqu'à 23h du lundi au vendredi, et de 18h à 23h le samedi, l'offre du dimanche restant inchangée.

La mise en service des bus MobiCité est prévue en août 2013.

### **3. DEVIS**

Après différentes analyses réalisées par TransN et la Ville du Locle, le coût de l'offre MobiCité pour une année selon l'extension décrite ci-dessus se présente comme suit :

3.1	Lundi à vendredi de 21h à 23h	Fr. 61'680.-
3.2	Samedi de 18h à 23h	<u>Fr. 28'600.-</u>
		Fr. 90'280.-
	Frais publicité	<u>Fr. 6'000.-</u>
		Fr. 96'280.-
	TVA 8 % arrondi à	<u>Fr. 7'720.-</u>
		<b><u>Fr. 104'000.-</u></b>

Il est à noter qu'un montant annuel destiné à la promotion de cette nouvelle prestation est prévu, afin de favoriser son entrée en fonction et d'augmenter son taux d'utilisation. Ce montant sera revu à la baisse si le taux d'occupation se révèle optimal.

A la suite de différentes négociations, l'Etat devrait prendre en charge le 50% du montant de la desserte durant une période de trois ans. Si la période probatoire se révèle concluante, cette offre pourrait être intégrée au pot commun.

Les coûts de marketing seront assumés en partie par la Société TransN, qui effectuera également une communication spécifique.

Avec cette amélioration, le Ville du Locle se dote d'un service de bus fonctionnant du lundi au vendredi de 6h à 23h, le samedi de 7h à 23h et le dimanche de 8h30 à 17h. Même s'il y a existence de deux régimes de cadencement (cadence 20 minutes en journée et sur appel le soir), ce service de bus permettra de couvrir l'ensemble de la journée et de satisfaire la demande de la population. De plus, après la consolidation du montage financier, l'impact devrait être diminué par une participation financière de l'Etat.

#### 4. INCIDENCES FINANCIÈRES

Pour 2013, le montant qui vous est soumis sera réduit au prorata du nombre de mois de mise en service de la prestation. L'entrée en fonction de MobiCité étant prévue pour août, le montant total pour 2013 devrait avoisiner les Fr. 47'100.-, soit Fr. 40'600.- pour l'exploitation (5/12 de Fr. 90'280.- + TVA) et Fr. 6'500.- pour la publicité (Fr. 6'000.- + TVA).

Selon les négociations en cours, la moitié de ces coûts, hors publicité, sera prise en charge par l'Etat (Fr. 20'300.- en 2013) et directement payée à l'entreprise TransN. Le montant net à charge de la Ville du Locle pour l'année 2013 est donc de Fr. 26'800.- (20'300.- + 6'500.-).

Pour les deux années suivantes, sur le total de Fr. 104'000.-, la charge nette incombant à la Ville du Locle sera de Fr. 55'200.- (50% \* 90'280.- + 6'000.- + TVA).

Par la suite, si l'offre se perpétue, les montants en question devraient être inclus dans le pot commun et la charge effective pour la Ville du Locle devient alors difficilement quantifiable étant donné que la répartition des coûts va dépendre de l'offre en transport public dans l'ensemble du canton.

Une analyse de fréquentation sera effectuée après une année d'utilisation et le Conseil général sera informé des résultats par le biais du rapport de gestion.

Les incidences financières sont résumées dans le tableau suivant :

	2013	2014	2015	2016*	2017
<i>Compte de fonctionnement</i>					
300136.364.03 MobiCité (Charge nette)	20'300	48'700	48'700	28'400	Inclusion pot commun
Publicité	6'500	6'500	6'500	3'000	
Total	26'800	55'200	55'200	31'400	

\* En 2016, seuls 7 mois (janvier-juillet) sont prévus en "paiement direct". Dès août, les coûts seront inclus dans le pot commun. Les coûts de publicité seront aussi en diminution.

#### 5. ASPECTS EN LIEN AVEC LE DEVELOPPEMENT DURABLE

La mise en place d'un tel système et l'amélioration du réseau de transports publics s'inscrit dans une politique de développement durable. Dans le cas présent, nous pouvons citer par exemple :



**ARRETE**

concernant une demande de renforcement des dessertes MobiCité en Ville du Locle  
pour une durée de trois ans

---

Le Conseil général de la Commune du Locle  
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964  
Vu le rapport du Conseil communal, du 13 mars 2013

Arrête :

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à s'engager pour le renforcement des dessertes MobiCité en Ville du Locle pour une durée de trois ans.
- Art. 2.- La charge supplémentaire de Fr. 26'800.- dans les comptes 2013 sera portée au compte de fonctionnement 300136.364.03.
- Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
La présidente,                      La secrétaire,  
C. Schaffner                        F. Casciotta